

## Un million d'hectares de forêt privée infestés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette

L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) poursuit sa progression en forêt privée. À l'été 2018, l'inventaire aérien effectué par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a dénombré 993 182 hectares de boisés privés affectés par l'insecte. Cette superficie représente 14 % du territoire de toutes les forêts privées québécoises. La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) estime que 15 000 propriétaires de boisés subissent actuellement les conséquences de cette épidémie à divers degrés.

### Superficies infestées par la tordeuse à l'été 2018

Région administrative	Forêt privée infestée 2018 (ha)	Forêt privée infestée 2017 (ha)	Superficie forestière privée (ha)	Progression de l'épidémie en 2018	Proportion de la forêt privée infestée
Abitibi-Témiscamingue	48 874	44 827	410 900	9%	12%
Bas-Saint-Laurent	462 729	498 129	833 763	-7%	55%
Capitale-Nationale	6 593	3 054	517 800	116%	1%
Côte-Nord	146 077	136 758	162 700	7%	90%
Gaspésie	196 048	148 415	327 700	32%	60%
Laurentides	753	485	481 000	55%	0%
Mauricie	77	56	567 700	38%	0%
Outaouais	0	0	551 200	0%	0%
Saguenay-Lac-St-Jean	132 031	81 114	460 500	63%	29%
<b>Total Québec</b>	<b>993 182</b>	<b>912 838</b>	<b>7 137 600</b>	<b>9%</b>	<b>14%</b>

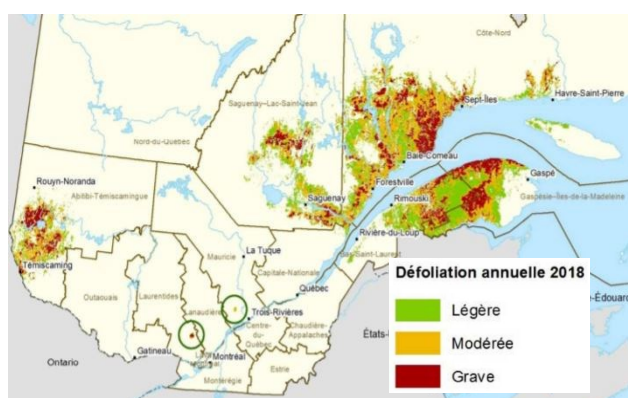
Source : MFFP, Aires infestées par la TBE au Québec.

Note : L'inventaire n'a pas été réalisé dans toutes les régions du Québec.

### Faits saillants de la progression de l'épidémie pour la forêt privée en 2018

- En Abitibi-Témiscamingue, la superficie touchée a augmenté de 9 %.
- Dans le Bas-Saint-Laurent, on note un léger recul de 7 % des superficies infestées, mais la moitié des superficies forestières privées de cette région est attaquée. Les secteurs près de Matane et de la Vallée-de-la-Matapédia sont toujours aux prises avec des défoliations graves menaçant la vigueur des arbres.
- Pour la Capitale-Nationale, le foyer d'infestation autour de Baie-Sainte-Catherine a doublé de superficie pour atteindre 6 600 hectares de forêts privées.
- Sur la Côte-Nord, 90 % des boisés privés de la région sont affectés par l'insecte.
- Dans la région de la Gaspésie, la progression de l'épidémie est de 32 % cette année. Il s'agit d'une forte augmentation des superficies pour une deuxième année de suite.
- Dans les Laurentides, le foyer d'infestation de 750 hectares se maintient à Sainte-Adèle.
- En Mauricie, un petit foyer d'infestation de 77 hectares est présent à Saint-Élie-de-Caxton.
- Pour l'Outaouais, les forêts privées ne sont pas affectées, mais on note une progression de l'épidémie en provenance du Témiscamingue. Cette année, 1 000 hectares de défoliation ont été nouvellement répertoriés dans les forêts publiques au nord-est de la région.
- Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les aires défoliées en 2018 ont augmenté de 51 000 hectares, soit une progression de 63 %. Le tiers des forêts privées de la région sont infestées.

### Carte de la défoliation causée par la TBE en 2018



## Un premier bilan du programme de protection des forêts privées

Les forêts privées de moins de 800 hectares d'un seul tenant peuvent bénéficier d'un programme de protection qui est doté d'un budget de 20 M\$ pour assurer des arrosages jusqu'au printemps 2021. Ce programme vise à protéger les peuplements forestiers ayant bénéficié d'un soutien financier dans le cadre de programmes gouvernementaux. La mise en œuvre est confiée à la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) qui travaille en collaboration avec les intervenants en forêt privée.

### Superficie protégée par la SOPFIM en 2018

Région administrative	Superficies protégées en 2018 par arrosage (ha)
Bas-Saint-Laurent	10 759
Côte-Nord	31
Gaspésie	283
Saguenay-Lac-St-Jean	1 335
<b>Total</b>	<b>12 407</b>

Les premiers arrosages d'insecticide biologique de Btk de ce programme se sont déroulés au printemps 2018. Sur un total de 993 182 hectares de forêts privées affectées, une superficie de 12 407 hectares sur 636 propriétés différentes a été traitée par arrosage. Le taux de succès est excellent, étant évalué à 99 % de réussite par la SOPFIM.

### Pour que les arrosages tiennent compte du contexte de la forêt privée

Les arrosages en forêt privée sont une bonne nouvelle. Par contre, les producteurs forestiers demandent au MFFP et à la SOPFIM de diminuer la superficie minimale admissible des blocs d'arrosage, établie actuellement à 10 hectares. Comme la majorité des investissements sylvicoles en forêt privée sont d'une superficie inférieure à 4 hectares, ce critère d'admissibilité nuit à l'atteinte des objectifs du programme de protection. La FPFQ et le RESAM demandent de diminuer la superficie minimale admissible pour les arrosages de 2019 afin d'assurer la protection des investissements sylvicoles financés conjointement par le gouvernement, l'industrie forestière et les propriétaires.

### Beaucoup de travail pour reboiser les superficies récoltées

L'augmentation des travaux de récolte nécessite d'accroître la production de plants forestiers en pépinière, ainsi que les budgets pour les programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées, pour effectuer le reboisement. À ces égards, le dernier budget du Québec prévoit de nouvelles mesures. La production de plants forestiers disponibles pour la forêt privée augmentera, représentant un investissement supplémentaire de 3,9 M\$ sur 5 ans. Par ailleurs, les programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées soutenant financièrement l'encadrement des ingénieurs et techniciens forestiers accompagnant les producteurs forestiers dans la réalisation des travaux sylvicoles ont aussi été bonifiés. De l'enveloppe de 28,5 M\$ par année, un montant de 41 M\$ pour les 5 prochaines années a été annoncé.

### Les prochaines étapes dans ce dossier

La FPFQ poursuit la réalisation des activités inscrites au plan de concordance des actions provinciales et régionales pour atténuer les impacts de l'épidémie de la TBE en forêt privée. Le travail de la FPFQ visera entre autre à :

- collaborer avec le MFFP pour accroître la participation du gouvernement fédéral dans l'effort de reboisement des sites récoltés;
- revendiquer une amélioration du programme de protection par arrosage d'insecticide biologique pour modifier la superficie admissible minimale établie actuellement à 10 hectares;
- identifier les obstacles pour la vente de bois rond sur les marchés des produits forestiers compromettant la récolte des peuplements affectés par la TBE;
- poursuivre la coordination de la cellule d'urgence RESAM-FPFQ-MFFP pour permettre une cohésion des actions régionales et provinciales.

### Pour tout savoir sur l'épidémie en cours [foretprivee.ca/tordeuse](http://foretprivee.ca/tordeuse)



#### Forêts de chez nous PLUS

Pour recevoir la version électronique de cette infolettre : [foretprivee.ca](http://foretprivee.ca)  
Pour mettre fin à votre abonnement : [bois@upa.qc.ca](mailto:bois@upa.qc.ca)

**Analyse et rédaction**  
Marc-André Rhéaume, ing. f.